

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

**Objet de la délibération
N°09/2026**

Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du Fonds D'Aide au Développement Local pour la réhabilitation de la place Gilles Léontin – Opérations de phase préalable aux travaux

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du MARDI 10 FEVRIER 2026

Le dix février deux mille vingt-six à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjoints au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BRISENO Laetitia, DEFIANAS Anne-Laure, MAFFEI Pascal, BURAVAND Julien, TEISSEDDRE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : ROCHE Jean-Louis (Pouvoir donné à DURBESSON Audrey)

Absents : FABRE Patrice.

M. Jany FROISSART a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Vincent CATILLON

M. CATILLON expose à l'assemblée que dans le cadre d'un projet de réhabilitation de la place Gilles Léontin, il est nécessaire d'effectuer des opérations préalables telles que des études environnementales, ou encore de procéder à un concours d'architectes.

Afin de l'aider dans la préparation et la mise en œuvre de ce projet, la commune souhaite bénéficier de plusieurs assistances à maîtrise d'ouvrage et d'une maîtrise d'œuvre.

Il propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du FDADL.

Le montant global des opérations de la phase préalable aux travaux s'élève à 600 000 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

Sur la proposition de M. CATILLON et après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser ces opérations de la phase préalable aux travaux, **SOLLICITE** le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention de 60%, au titre du FDADL, soit un montant de 360 000 € HT,

SOUHAITE réaliser ces opérations de la phase préalable aux travaux au 1^{er} semestre 2026,

ARRETE comme suit le plan de financement de l'opération :

- Montant des travaux : **600 000 €**
- Subvention du Conseil Départ. des B-d-R : **360 000 €**
- Autofinancement communal, le reste, soit : **240 000 €**

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ces opérations de la phase préalable aux travaux et de l'octroi cette aide.

Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :

